

Charte « Toutes nageuses et tous nageurs en Seine Saint-Denis »

Partant du constat qu'un élève sur deux ne maîtrise pas ce savoir fondamental à l'entrée en 6^{ème}, nous souhaitons, avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, remédier à cette ségrégation dont est victime la population de Seine-Saint-Denis.

Cette Charte est une déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements Sportifs (SCOTES) et de la charte départementale pour un service public du sport, co-pilotée par le CDOS 93 et le Conseil Départemental.

Dans sa construction, cette Charte a intégré des remarques de plusieurs organisations : FSGT 93, SNEP-FSU Créteil, FFN, UFR STAPS-Paris13, CD 93, CDOS 93, SNP-MNS...

La Charte « Tous nageuses et tous nageurs en Seine-Saint-Denis » fait partie intégrante et accompagne le Plan Piscine Départemental 2016-2021 de la Seine-Saint-Denis, dans ses aspects pédagogique et culturel.

Il ne s'agit pas de donner des prescriptions aux collectivités (communes et EPT) qui en sont les destinataires, mais bien d'engager toute la communauté concernée vers des objectifs d'amélioration du savoir nager dans le département, garant de la sécurité lors de pratiques de loisirs aquatiques. C'est aussi l'accès à la natation sportive, révélateur d'un savoir-nager d'un plus haut niveau, qui est visé plus largement.

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent dans une politique globale en faveur du savoir nager et mettent en œuvre les conditions de sa réalisation.

Nous incitons vivement, dans le cas où les collectivités placeraient la gestion de l'équipement en délégation de service public, que le prestataire en charge soit également signataire de cette charte et l'applique.

Précisons que l'Education Nationale (1^{er} et 2nd degré), les maîtres nageurs, avec les collectivités (Etat déconcentré) ont pour mission de service public l'accès de tous les élèves et enfants au Savoir Nager, pour un accès démocratisé aux loisirs sportifs dans une double perspective d'une pratique sécurisée et émancipatrice.

Pour cela, la Charte « Toutes nageuses et tous nageurs en Seine-Saint-Denis » s'articule autour de quatre principes, déclinés en objectifs. Le plan piscine (signé par le Conseil Départemental 93) prendra en compte ces objectifs au travers des différents volets.

Enfin, cette Charte permettra de mesurer les évolutions et de faire un état des conditions d'accès aux piscines, au savoir nager et à la natation. Cet état de situation pourra se faire tous les deux ans avec l'ensemble des acteurs concernés.

4 principes et les objectifs associés :

➤ Des constructions/rénovations de piscines prenant en compte les zones carencées

➔ Objectif du doublement du nombre de m²/habitant d'ici à 2030.

➤ Une amélioration des conditions d'apprentissage dans le cadre de l'école

➔ Objectif pour un élève d'école primaire d'au minimum 30 heures de pratique avant son entrée en 6^{ème}

➔ Objectif d'un plan « savoir nager » dans les collèges pour les élèves non-nageurs. Fléchage des « heures non-nageurs » dans la dotation des l'établissement (en collège).

➔ Objectif de développer les Associations Sportives scolaires « natation » ou « sauvetage » pour améliorer le savoir-nager et l'apprentissage de la natation et développer les rencontres.

➤ Faciliter l'accès pour les publics les plus éloignés du savoir nager et de la natation

➔ Objectif d'un accès facilité des enfants (de 5 ans à 16 ans) et des publics handicapés au sein des piscines.

➔ Objectif de massification des séances de natation après l'école et pendant les vacances scolaires (AS d'établissement, clubs FFN, clubs FSGT, Office des sports, EPT...).

➔ Objectif d'élargissement des créneaux ouverts au public (matin, pause méridienne, soirée).

➔ Objectif de création de créneaux dédiés à la pratique familiale (sans ligne d'eau) le week-end et lors des vacances scolaires.

➔ Objectif d'organisation d'événements de sensibilisation sous la forme festive et participative (nuit de la piscine, journées découvertes d'autres activités aquatiques...).

➔ Objectif de développement d'une communication et d'une information à destination des habitants.

➤ Un développement de la qualité des services publics par la formation continue

➔ Objectif d'un plan de formation continue à destination des MNS, entraîneurs, animateurs, professeurs d'EPS et professeurs des écoles.